TERRES DE MONTAIGU
Communauté d'agglomération

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 SEPTEMBRE 2025 – 19H

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU *(excepté délibération n°DEL20250929_15)* – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU *(excepté délibération n°DEL20250929_13)* – Jean-Michel BREGEON *(excepté délibérations n°DEL20250929_23 et DEL20250929_24)* – Guy BREMOND – Antoine CHÉREAU *(excepté délibération n°DEL20250929_17)* – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN *(excepté délibération n°DEL20250929_02)* – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON *(délibérations n°DEL20250929_01 à DEL20250929_13)* – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Robert BRAUD a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Maëlle CHARIÉ a donné pouvoir à Lionel Bossis – Martine FAUCHARD a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Damien GRASSET a donné pouvoir à Antoine Chéreau *(excepté délibération n°DEL20250929_17)* – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Myriam Bourasseau *(délibérations n°DEL20250929_14 à DEL20250929_25)*

Étaient absents excusés : Stéphanie BRETON – Béatrice CLAVIER – Jean-Martial HAEFFELIN *(délibération n° DEL20250929_02)* – Myriam BOURASSEAU *(délibération n° DEL20250929_13)* – Isabelle BLAINEAU *(délibération n°DEL20250929_15)* – Antoine CHÉREAU *(délibération n°DEL20250929_17)* – Damien GRASSET *(délibération n°DEL20250929_17)* – Jean-Michel BREGEON *(délibérations n°DEL20250929_23 et DEL20250929_24)* – Marc PUICHAUD

Était absent : Adrien BARON

Secrétaire de séance : Frédéric DA CRUZ

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources –– Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- DEL20250929_01 Approbation de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
- DEL20250929_02 Rapport d'activités annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés
- DEL20250929_03 Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, en porte-à-porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert– Relance du lot n°01
- DEL20250929_04 Lancement de la filière bois locale sur le territoire
- DEL20250929_05 Groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un plan de gestion durable des haies
- DEL20250929_06 Fonds de concours environnement – Demande de subvention de L'Herbergement
- DEL20250929_07 Convention sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation du pont-rail – Boulevard des Ecrivains – Montaigu-Vendée
- DEL20250929_08 Convention de partenariat pour l'exécution de travaux d'un aménagement cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison
- DEL20250929_09 Rapport d'activités annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif
- DEL20250929_10 Avenant au lot n°01 du marché de prestations d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif sur le territoire
- DEL20250929_11 Travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière – Lot n°02 « Renforcement de sol »
- DEL20250929_12 Groupement de commandes pour les prestations d'entretien et le nettoyage des pôles et complexes sportifs
- DEL20250929_13 Plan d'aide aux élèves des écoles de musique associées au Conservatoire de musique intercommunal
- DEL20250929_14 Boucle Locale d'Energie & Autoconsommation collective – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
- DEL20250929_15 Avenant au marché de travaux de désamiantage et déconstruction des anciens bâtiments « Kickers » et « Matériaux Bouteau » – Montaigu-Vendée
- DEL20250929_16 Révision de la Convention avec le Conseil départemental de Vendée relative aux Broderies de Nicole Renard
- DEL20250929_17 Contrat de cession d'un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire programmé au Théâtre de Thalie
- DEL20250929_18 Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations de mise à disposition, maintenance et évolution d'une solution logicielle de gestion financière, ressources humaines et relations avec les citoyens
- DEL20250929_19 Validation des contrats WeMagnus BERGER-LEVRAULT
- DEL20250929_20 Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations de contrôles, d'entretien et maintenance des installations techniques et de sécurité dans les bâtiments
- DEL20250929_21 Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- DEL20250929_22 Modalités d'exercice du temps partiel
- DEL20250929_23 Protection sociale complémentaire (PSC) – Participation Employeur à la couverture du risque Santé dans le cadre de la labellisation
- DEL20250929_24 Régime Indemnitaire RIFSEEP – Modification des conditions d'éligibilité au CIA
- DEL20250929_25 Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Monsieur Frédéric DA CRUZ en qualité de secrétaire de séance.

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente.

Débat

Elodie LARCHER ***« Bonsoir. Oui une question mais pas sur le fond. Est-ce que vous avez eu une réponse à la demande d'exemption à la loi SRU qui a fait débat au dernier Conseil ? Merci. »***

Antoine CHEREAU ***« Non, pas encore. Nous vous en parlerons lorsque nous en aurons. D'autres remarques ou questions ? »***

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'agglomération du 23 juin 2025 rédigé par Monsieur Hubert CORMERAIS est adopté à l'unanimité.

INTRODUCTION

Antoine CHEREAU ***« Quelques points avant de commencer cet ordre du jour classique de rentrée et qui a notamment comme objectif important de notre rencontre de débattre des orientations budgétaires. L'année dernière lors de l'exercice, sous la houlette de Monsieur le Président de la Commission, Daniel Rousseau, nous avons eu cette discussion sur les dates de vote du budget et du débat d'orientations budgétaires, du fait du flou difficile à contrarier sur l'environnement financier du DOB. Cette année c'est pire, pour des raisons que vous connaissez. Nous avons évidemment décidé de continuer à garder le rythme puisque l'objectif de voter le budget est de nous permettre d'être efficace dès le début du mandat en mettant en œuvre des décisions prises à l'occasion du vote du budget. L'environnement nous amène à être, on vous le dira plusieurs fois, particulièrement prudents, puisque l'on sait que globalement au-delà de nos collectivités, la dette continue. Il y a deux mois nous étions à 3 300 milliards d'euros, là nous sommes à 3 400 milliards de dettes. Chaque mois qui passe nous avons des dettes supplémentaires à l'échelle nationale. Nous avons des pressions fiscales nationales qui augmentent simplement du fait que les choix ne sont pas faits pour ne pas modifier les orientations nationales. Nous avons, vous l'avez remarqué, une succession, à bon rythme, de différents gouvernements, trois premiers ministres en un an pour le moment, et une Assemblée Nationale introuvable, divisée en trois groupes qui ne manifestent que partiellement des envies de trouver des compromis. Pendant tout ce temps-là, nous sommes nous-mêmes, sujets à des difficultés pour pouvoir avancer.***

Nous avons, quand même, choisi de présenter une feuille de route, avec Daniel Rousseau, mais je le dis avec autant de prudence, en tenant compte d'un certain nombre d'éléments que nous connaissons mais nous ne savons sans doute pas tout. Nous aurons probablement, au moment du vote du budget, l'occasion d'y revenir.

Je note quand même, que dans les sujets posés sur la table par le Premier Ministre aujourd'hui, dont personne ne sait le moindre début d'une chance de mise en œuvre, bien sûr, il y a quand même un retour à une envie de travail sérieux sur la décentralisation, dont nous savons qu'elle est efficace. Quand nous avons, à notre échelle ici, envie de mettre en œuvre des politiques publiques dans l'intérêt de nos habitants, en direct, nous avons déjà montré notre capacité à le faire. C'est naturellement plutôt une bonne chose.

Il y a également des sujets que nous connaissons déjà, puisque dans notre budget nous aurons des augmentations liées à des décisions déjà prises sur le plan national. Je prends, par exemple, la hausse de trois points par an des cotisations de retraite de nos agents à la caisse de la CNRACL. Même sans rien faire et même sans budget national, nous savons déjà que nous aurons des augmentations de cotisations importantes qui vont peser sur nos comptes. Daniel y reviendra tout à l'heure. Ce que nous ne savons pas, même si c'est absolument certain, c'est que n'importe quel gouvernement ira chercher une demande de financement de remboursement de la dette nationale sur les financements donnés aux collectivités locales. Nous n'en connaissons absolument pas le montant. Je vous le disais, nous serons prudents. Dans ce contexte-là, nous choisissons des choses importantes.

La première, plus nous sommes prudents sur nos dépenses de fonctionnement plus nous serons capables de mettre en œuvre des dépenses d'investissement. Même si nous ne savons pas ce que l'on nous demandera et malgré les augmentations de finances et de charges que nous aurons, nous sommes en train de travailler sur un plan de réduction des frais de personnel à hauteur de 500 000 € minimums sur l'administration commune, c'est-à-dire à la fois Terres de Montaigu et la ville de Montaigu-Vendée dans le cadre de la mutualisation.

Je remercie Maxime Fruchet et le comité de direction, sous l'autorité de Daniel, d'avoir planché sur ce sujet et d'avoir, à présent que les mutualisations sont terminées, chercher les résultats les plus efficaces pour pouvoir faire des économies, sans baisser la qualité du service rendu à notre population, puisque c'est là l'essentiel. Nous allons y arriver avec une équivalence d'une dizaine de postes sur 2026 et 2027 que nous prévoyons ne pas renouveler, contrats ou départs en retraite. Il n'y a évidemment pas de licenciement, ce n'est pas l'objectif.

La deuxième chose, ce débat d'orientations budgétaires se fait en fin de mandature, et par conséquent nous avons un budget d'investissement plus faible qu'habituellement de 30% environ, nous le verrons, lié au fait que la plupart des investissements engagés dans le mandat a été mise en œuvre. Il en reste quelques-uns importants, notamment la salle de sport Ernest Pivin à Rocheservière. L'idée est d'avoir une année 2026 un peu moins forte en investissement puisque ce sera l'occasion dans le cadre de la prochaine mandature de lancer les premiers projets de mandature, naturellement qui ne seront pas décaissés dès l'année 2026. L'objectif évidemment est de permettre d'avoir une capacité d'investissement de très bonne qualité pour le mandat qui vient. Nous y reviendrons au moment du vote du budget.

Troisièmement et c'est important, nous ne prévoyons pas pour l'année qui vient, ni d'augmentation d'impôt sur les entreprises, ni d'augmentation d'impôt sur les ménages.

Pour résumer, prudent sur les recettes, pas d'augmentation de la fiscalité, volontariste sur une réduction des dépenses en vue de nous maintenir et de bien préparer le prochain mandat, une capacité d'autofinancement à partir de 2026 forte.

Nous aurons l'occasion d'échanger au cours de notre réunion sur cela avec Daniel.

D'autres points importants dans notre Conseil, notamment le lancement d'une filière bois, travail mené par Florent Limouzin en collaboration avec Jean-Michel Brégeon sur cette richesse que nous connaissons, les espaces bocagés de boisement, qui sont des atouts sur le paysage, des atouts pour la gestion de l'eau, qui améliorent la qualité et évitent les ruissellements abondants mais aussi, vous le savez, pour la séquestration carbone et biodiversité. Nous choisissons, dans notre plan climat, d'organiser la filière de façon à être au-delà d'un encouragement, d'une simple gestion individuelle, une filière vraiment efficace, de la production, de l'entretien jusqu'à la valorisation. Je remercie avec Florent et Jean-Michel les nombreux acteurs mobilisés sur ce sujet. Nous avons un volet sensibilisation et un volet dynamisation de la filière. Nous avons la recherche d'un modèle économique viable de production, ce qui est évidemment essentiel parce que l'objectif c'est que cela perdure aux incitations publiques. Nous le verrons, il y a aussi une incitation, en tout cas un exemple qui sera donné par les collectivités que nous formons, puisque nous sommes aussi propriétaires de haies, soit au bord des routes municipales ou communautaires et donc nous avons une base effectivement utile pour pouvoir encore une fois montrer l'exemple. Je rappelle que c'est un projet qui relève à la fois de l'action 27 de notre Plan climatmais aussi de l'action 3 de notre PAT [Projet Alimentaire Territorial] ***récemment approuvé. C'est un début, mais c'est vraiment important. Nous proposons de lancer la dynamique avec un premier groupe de 15 agriculteurs volontaires avec la chambre d'agriculture, le GRAPEA et l'UDCUMA qui animeront avec nous, ce groupe de travail et formeront les exploitants agricoles à la gestion durable de ces espaces boisés. Ce sera effectivement un point important de notre Conseil.***

Il y a un autre sujet, malheureusement Damien Grasset n'est pas là et vous allez devoir me supporter pour sa présentation, qui concerne le renouvellement du marché de collecte. Nous avons, vous vous en rappelez, déjà choisi deux lots dans notre marché de collecte. Il en restait un que nous avions choisi de ne pas attribuer au cours de notre réunion du mois de mai parce que nous avons d'abord la volonté de continuer l'efficacité de notre modèle qui permet des pratiques vertueuses de nos habitants en matière de tri des déchets. Je voudrais vraiment saluer l'engagement de chacun de nos habitants puisque nous continuons d'avoir, je vous montrerai tout à l'heure, des chiffres qui sont extrêmement intéressants à la fois en réduction de la production de déchets mais en même temps aussi sur l'ensemble des filières de collecte et de tri. Nous avons continué de travailler dans le cadre de ce renouvellement pour avoir évidemment une pertinence financière, vous allez le voir. Nous arrivons à continuer d'être efficace en tenant bon sur le volet des coûts et donc il n'y aura pas d'augmentation de tarif voire une petite diminution, pas des tarifs, mais du coût de la prise en charge par l'entreprise choisie. C'est l'occasion d'effectuer un travail important sur le verdissement de notre flotte puisqu'elle sera désormais complètement verdie avec trois bennes au biogaz et une petite benne électrique pour les parties les plus denses de Montaigu.

Enfin c'est aussi un élément, aujourd'hui, important dans le développement de notre plan vélo avec l'objectif du réseau cyclable de 100 km à l'horizon 2035, à l'ordre du jour environ 2 km de nouvel itinéraire cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison, à Montréverd. Nous aurons une convention à signer ce soir avec l'association foncière. C'est un projet vraiment important et structurant, je m'en réjouis.

Autre point important de notre Conseil et je remercie Bernard Dabreteau, c'est la mise en place d'une aide aux familles dans le cadre de notre plan Terres de musiciens, pour pouvoir accompagner les familles qui choisissent de mettre leurs enfants dans les écoles de musique. Nous y reviendrons tout à l'heure, il y a des familles qui mettent leurs enfants au conservatoire. Le conservatoire est complètement public, le tarif est largement pris en charge par la collectivité. Alors que les écoles de musique associatives étaient finalement plus chères pour les familles. Nous avons choisi de mettre en place une aide directe aux familles qui permettra de continuer à faire en sorte que nos jeunes puissent être invités à se former à la musique.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule et en présentation du Conseil de ce soir et sans plus attendre je propose que nous prenions l'ordre du jour à bras-le-corps. »

URBANISME

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20250929_01 – Approbation de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu

Monsieur le Président informe l'assemblée que la modification n°6 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, prescrite par arrêté du 12 décembre 2024, porte sur 5 points.

La Zone commerciale de La Barillère sur la commune de Montaigu-Vendée, en sortie de Montaigu, direction Treize-Septiers et plus particulièrement l'espace connu sous le nom de « Mobis » porte sur une modification de zonage d'une zone urbaine à vocation d'habitat (UBA) en zone urbaine à vocation économique (UEC) et la mise en cohérence de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « Commerce ». Cette modification confirme la dynamique commerciale existante permettant le maintien et le développement de projets commerciaux, et valorise le foncier économique disponible dans l'enveloppe urbaine.

Le village de La Perrochère sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée Boufféré porte sur une modification de zonage d'une zone urbaine à vocation d'habitat (UCA) en zone urbaine à vocation économique (UEE) et l'ajout de haies à préserver. Cette modification valorise le foncier économique disponible dans l'enveloppe urbaine permettant le développement de l'activité existante, et préserve le patrimoine naturel existant.

L'Abbaye de Meslay sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée La Guyonnière porte sur une modification de zonage du STECAL AE (entreprises isolées) en STECAL AR (mixte) et l'ajout de bâtiments d'intérêt patrimonial et d'un petit patrimoine bâti. Cette modification valorise le patrimoine bâti existant sur le site permettant la diversification des activités (évènementiel, séminaire), et préserve le patrimoine naturel existant.

La « Maison de Bellevue » sur la commune de La Bruffière porte sur une modification de zonage d'une zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics (UL) en zone urbaine à vocation d'habitat (UAB) et l'inscription de la « Maison de Bellevue » en bâtiment intéressant. Cette modification permet de réaliser 4 à 5 logements de petite taille, dont un logement d'urgence, dans un bâtiment vacant et de préserver le patrimoine naturel existant.

Enfin une modification du règlement écrit en matière de stationnement pour les hébergements hoteliers et touristiques qui auparavant étaient restreints à 1 place par chambre. Cette modification permet d'ajuster les normes de stationnement pour l'hébergement hotelier et d'optimiser le foncier des zones d'activités économiques.

Monsieur le Président rappelle que le dossier de modification a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire qui ne l'a pas soumis à évaluation environnementale, aux personnes publiques dont 9 avis favorables ou sans observation sur le dossier ont été reçus et aux habitants lors d'une enquête publique du 6 au 20 juin 2025 dont 1 contribution a été enregistrée (hors objet de l'enquête publique). Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification le 20 juillet dernier.

À la suite des consultations des personnes publiques et des habitants qui n'ont pas remis en cause le projet, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la modification n°6 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

Débat

Hubert PIVETEAU « Vous avez évoqué La Barillère, cela nous a fait penser au dossier « Leclerc ». Est ce qu'on peut connaitre le point d'avancement de ce dossier ? »

Antoine CHEREAU « Alors écoutez, je n'ai pas de nouvelles particulières à vous annoncer. Je peux simplement vous dire que le gouvernement a pris une décision par arrêté de prolonger de deux ans les autorisations possibles. Donc aujourd'hui, le porteur de projet a deux ans de plus pour mettre en œuvre les autorisations dont il est bénéficiaire. Je n'ai pas d'autres informations à vous communiquer. »

Le Conseil d'agglomération, par 40 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), approuve la modification n°6 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, telle qu'annexée à la délibération ; précise que la modification n°6 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DECHETS

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20250929_02 – Rapport d'activités annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Par ses fonctions, Monsieur Jean-Martial HAEFFELIN sort de la salle, ne prenant pas part au débat et vote.

Monsieur le Président invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il rappelle que le territoire reste performant en matière de réduction et de tri des déchets. A l'année cela représente 401 kg/habitant sur Terres de Montaigu contre 609 kg/habitant en moyenne en France et 593 kg/habitant en moyenne en Vendée. 74 % des déchets du territoire sont valorisés. Le taux de présentation moyen des bacs ordures ménagères est identique à 2023 avec 8 levées par an. La redevance moyenne a diminué passant de 57,44 € en 2023 à 56,26 € en 2024 par habitant.

Concernant le tri à la maison, on constate une légère augmentation de + 1,2% par rapport à 2023 (+ 61 tonnes) soit 4 961 tonnes d'ordures résiduelles représentant 95,9 kg/habitant (124 kg/habitant en Vendée). Pour les emballages, une augmentation de + 4,2% par rapport à 2023 (+ 80 tonnes) ce qui représente 1 984 tonnes soit 38,3 kg/habitant (43,9 kg/habitant en Vendée). Enfin, la diminution est constatée pour le verre et le papier, - 3,5% par rapport à 2023 (- 113 tonnes) représentant 3 222 tonnes soit 62,3 kg/habitant (64,7 kg/habitant en Vendée).

Le tri en déchèterie totalise 68 161 accès dans les 3 déchèteries pour 205 kg/habitant/an soit 10 604 tonnes (357 kg/habitant en Vendée). A noter que le tout-venant, les déchets non valorisables, représente 1 117 tonnes, seulement 11% du total des déchèteries, soit 22 kg/habitant/an (33 kg/habitant en Vendée).

La Valorétrie a ouvert ses portes à 152 reprises en 2024 et a vu son chiffre d'affaires augmenté pour totaliser en 2024, 209 396 € (182 349 € en 2023). Le panier moyen s'élève à 8,16 €. 168 113 objets (157 517 en 2023) ont trouvé une seconde vie auprès de 25 646 acheteurs (23 483 en 2023 et 20 682 en 2022). Le cout de la prestation de REEL est de 161 825 € pour 2024.

L'entreprise d'insertion REEL assure l'accompagnement des usagers en haut de quai et la gestion de la Valorétrie. Elle privilégie « l'insertion dynamique » (stage ou formation en entreprises) pendant le contrat d'insertion, ce qui implique une forte adaptation et un turn-over important. 30 salariés sont accompagnés au travers une convention cadre avec l'Etat de 14,05 ETP. La durée moyenne des parcours est de 11,5 mois. 325 heures de stage en entreprises ont été réalisées (médiathèque Rocheservière, Vendée Isolation Ecologique, Apysa, Ressourcerie Culturelle, Atypic Jardin, CIAS, Voyage Bourmaud, CHD Montaigu, Cy Farm).

Monsieur le Président termine par exposer les faits marquants de l'année avec notamment le déploiement du compostage. 616 composteurs individuels ont été distribués. 2 composteurs de quartier ont été installés à Rocheservière pour 42 foyers et 2 autres à Montaigu-Vendée pour 130 foyers. L'autre fait marquant est la poursuite des parcours éducatifs. 747 enfants ont été sensibilisés avec des visites des déchèteries et de la Valorétrie, des animations dans les écoles avec Trivalis et des visites du centre de tri.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Président à l'adresser au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son conseil municipal.

Monsieur Jean-Martial HAEFFELIN revient en séance.

DEL20250929_03 – Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, en porte-à-porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert – Relance du lot n°01

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le marché en cours de collecte des déchets ménagers et assimilés arrive à échéance au 31 décembre 2025 et un appel d'offres a été lancé fin 2024.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 30 avril 2025, a attribué le lot n°02 « Collecte et transport du verre, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et des emballages, en apport volontaire et entretien/maintenance du parc de colonnes » à VEOLIA GRANDJOUAN SACO (Nantes) pour un montant Détail Quantitatif Estimatif (DQE) de 1 410 126 € HT ainsi que le lot n°03 réservé « Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie » à REEL EI (Montaigu-Vendée) pour un montant DQE de 2 811 000 € HT.

Le lot n°01 portant sur la « collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, en porte-à-porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et a été relancé.

Ce nouveau marché présente les objectifs d'amélioration, avec une intégration plus ambitieuse des considérations de performance environnementale et de développement durable, en adéquation avec le Plan climat « Terres d'énAIRgie ».

Ainsi on retrouve dans les points forts de l'offre retenue par la CAO réunie le 26 septembre dernier :

- Des véhicules décarbonés à 100% de la flotte principale de bennes au biogaz (3 véhicules) et 1 mini benne électrique à forte charge utile pour les rues plus étroites ;
- Un kilométrage optimisé par des tournées plus longues grâce à l'ajustement des compartiments des bennes et une station bioGNV sur le dépôt ;
- Un impact limité sur les jours de collecte : seulement 3% des habitants impactés par un changement de jour ;
- Un prix compétitif : 3% inférieur au coût actuel du marché tout en étant plus performant sur le plan environnemental.

Le groupement d'entreprises VEOLIA GRANDJOUAN SACO (Nantes), mandataire et STARTRUCKS LOCATION (Dompierre-sur-Yon), a été retenu avec un DQE total de 8 097 256,49 € HT soit 8 724 190,28 € TTC. Par ailleurs, la CAO a retenu la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) « Sensibilisation des gros producteurs ». La proposition retenue se décompose donc comme suit :

- Offre de base : 8 057 194,85 € HT / 8 681 711,50 € TTC
- Tranche optionnelle « Collecte des biodéchets alimentaires » : 35 311,64 € HT / 37 253,78 € TTC
- PSE « Sensibilisation des gros producteurs » : 4 750,00 € HT / 5 225,00 € TTC

Le marché sera conclu pour une période de 5 ans ferme à compter du 1er janvier 2026, reconductible deux fois tacitement par période de 1 an, soit une durée totale potentielle de 7 ans.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution du marché de service au groupement d'entreprises VEOLIA GRANDJOUAN SACO (44205 Nantes), mandataire et STARTRUCKS LOCATION (85170 Dompierre-sur-Yon), dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » par la CAO ; valide le fait de retenir la PSE « Sensibilisation des gros producteurs » ; autorise Monsieur le Président à signer, notifier le marché, et accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20250929_04 – Lancement de la filière bois locale sur le territoire
DEL20250929_05 – Groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un plan de gestion durable des haies

Antoine CHEREAU ***« Nous allons passer au point de l'action 27 du Plan climat « Terres d'énAIRgie ». Je vais passer la parole à Monsieur Limouzin. Mais avant, je voudrais en notre nom à tous, le féliciter extrêmement chaleureusement puisqu'il est devenu, à la faveur de péripéties politiques, le Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise, l'EPTB. Merci Florent. L'établissement public travaille sur la Sèvre et ses affluents, pour nous La Sèvre et La Maine. C'est un établissement public qui comprend quatre départements de notre région, une quinzaine d'EPCI, plus d'une centaine de communes concernées. Je voudrais te féliciter pour cette brillante élection à l'unanimité. Je rappelle que dans l'établissement, il y a Nantes, Cholet, des couleurs politiques différentes. C'est évidemment la preuve d'une reconnaissance de ta grande compétence sur ces questions essentielles de l'eau et de sa préservation en qualité et en quantité. Bravo Monsieur Limouzin. Ça s'arrose à l'eau. Je vous laisse la parole. »***

Florent LIMOUZIN ***« Merci à tous. »***

Monsieur Florent Limouzin rappelle à l'assemblée que dans le cadre du Plan climat « Terres d'énAIRgie », Terres de Montaigu souhaite développer localement les énergies renouvelables. L'action 27 du Plan climat vise à structurer une filière bois locale. Cette action est également relayée dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Terres de Montaigu au travers de l'action 3 « Organiser l'approvisionnement locale de la filière bois ».

Il rappelle les objectifs de cette action : structurer une filière de la production de bois à sa transformation, reboiser et replanter des haies et renforcer la résilience économique et environnementale des exploitations agricoles via la diversification des activités.

La filière bois énergie est composée de 5 étapes. La première consiste en un état des lieux du gisement et la planification de l'entretien via le plan de gestion des haies. La seconde est la coupe du bois suivie par le déchiquetage qui consiste à transformer en plaquettes, transporter et stocker sur une plateforme. La quatrième étape est celle du transport vers les chaudières. Enfin l'utilisation dans les chaudières est la dernière étape.

Il précise que gérer et replanter les haies permet de rendre des services pour l'environnement, aussi bien pour la biodiversité avec l'habitat pour la faune, la fertilité du sol, le stockage du carbone, etc., que pour le paysage pour améliorer le cadre de vie et que pour l'eau afin d'intercepter les ruissellements, réguler les flux, atténuer l'érosion des sols et participer à la lutte contre les inondations.

Pour l'activité agricole, gérer et replanter les haies sert au rendement des cultures, au bien-être animal par l'ombre et le brise-vent, la nourriture des animaux, et pour les ressources économiques, le bois buche, le bois litière et le bois énergie.

Terres de Montaigu a trois rôles au sein de cette filière bois :

- Acheteur public : acheter du bois pour les chaufferies des bâtiments publics et alimenter les réseaux de chaleur en cours ou en projet ;
- Gestionnaire de son patrimoine / producteur : planifier l'entretien des 169 km de haies bocagères publiques (communes et Terres de Montaigu) et valoriser le bois ;
- Facilitateur de la filière : mobiliser les exploitants agricoles pour qu'ils deviennent gestionnaires/ producteurs et accompagner et financer les plans de gestion pour les exploitants agricoles

Ainsi afin de lancer le projet de structurer une filière bois locale sur Terres de Montaigu, il est proposé de démarrer par 2 grandes actions.

La première, le plan de gestion territorial unique consiste en un état des lieux et une programmation des travaux pour chaque commune et l'agglomération. Terres de Montaigu pilote et coordonne l'action avec une participation active des communes. Le financement est pris en charge à 100% par Terres de Montaigu pour un cout estimé entre 20 000 et 30 000 € HT. Le financement des travaux d'entretien restera à charge de chaque collectivité. Pour cette action il est nécessaire de créer une convention de groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes. L'outil de planification pour la gestion des haies comprend un diagnostic initial des haies, un programme de gestion et de coupes et une programmation du linéaire à planter. Il peut être réalisé par toute personne agréée que ce soit la Chambre d'agriculture, le CPIE, les bureaux d'études… pour un cout de 2 500 € à 3 000 €. Plusieurs intérêts à ce plan de gestion : inventorier l'ensemble des haies publiques, initier une dynamique collective, définir une stratégie et anticiper la communication, programmer des replantations et viser l'exemplarité et l'efficacité.

La seconde action consiste à mobiliser les agriculteurs locaux en lançant une première expérimentation auprès de 15 exploitants agricoles pour se former et élaborer le plan de gestion de leur exploitation agricole. L'animation de la filière en lien avec les partenaires agricoles, Chambre d'agriculture, UDCUMA, GRAPEA est estimée à 20 000 € HT. Le financement de 15 plans de gestion est pris en charge à 100% par Terres de Montaigu pour un cout de 45 000 € HT. Pour cette action, la signature d'un contrat de prestation d'animation avec la Chambre d'agriculture est nécessaire.

Débat

Antoine CHEREAU ***« Merci pour cette présentation très claire qui encore une fois est le premier pas vers quelque chose dont on espère qu'il sera vertueux et à grande échelle. L'objectif est quand même de pouvoir faire vraiment quelque chose qui soit efficace à grande échelle. Avant que l'on vote, est-ce qu'il y a un souhait de prendre la parole ? Oui Monsieur Piveteau. »***

Hubert PIVETEAU ***« Comme vous l'avez évoqué, deux structures sont associées, le GRAPEA et l'Union des CUMA, mais elles ne se sont pas signataires de la convention. J'imagine qu'elles auront du travail à réaliser. Comment vont-elles être rémunérées pour ce travail, si elles ne sont pas signataires ? Elles ne pouvaient pas être mises signataires au sein de la même convention ? »***

Florent LIMOUZIN ***« Je vais réexpliquer ce que j'ai dit à la commission, Hubert, mais je n'ai peut-être pas été très clair, je m'en excuse. »***

Hubert PIVETEAU ***« Je n'étais pas présent. »***

Florent LIMOUZIN ***« Ah pardon c'est pour ça. Donc en commission, j'avais bien expliqué que la convention avec la Chambre d'agriculture, est faite pour animer le groupe des 15 exploitants agricoles, tout au long de l'année. Vous avez pu le voir dans les pièces jointes en annexe, il y a un certain nombre de choses. D'abord, l'identification des 15 exploitations agricoles, ça c'est un travail de terrain. Ensuite il y a, vous regarderez, sur une année, une année et demie, un certain nombre de prestations en groupe. Puis à l'issue de cette***

formation en groupe des 15, chaque exploitant agricole pourra choisir avec qui il souhaite faire son plan de gestion des haies. D'accord ? Donc ils pourront se tourner vers le GRAPEA, vers l'UDCUMA, vers un CPIE ou voir la Chambre d'agriculture. Dans un premier temps, c'est un travail collectif d'animation que nous confions à la Chambre d'agriculture. »

(DEL20250929_04) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le lancement de la filière bois sur le territoire et le principe d'envoyer un courrier informatif à toutes les exploitations agricoles du territoire ; autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prestation avec la Chambre d'agriculture pour l'animation à la structuration de la filière bois, et ses avenants éventuels à venir ; autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au projet y compris celles liées aux demandes de subvention pour le déroulement de la filière bois.

(DEL20250929_05) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire pour les prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu via la Direction de l'Environnement et de la Mobilité ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20250929_06 – Fonds de concours environnement – Demande de subvention de L'Herbergement

Monsieur Florent Limouzin rappelle que le Plan climat « Terres d'énAIRgie » comporte un certain nombre d'actions dont la dimension est plutôt communale avec une ambition partagée de se fixer collectivement des objectifs pour s'assurer de sa mise en œuvre opérationnelle sur le territoire.

Pour maintenir et accentuer la dynamique des projets et compléter les dispositifs de financement d'autres partenaires, le Conseil d'agglomération a adopté le 30 septembre 2024 la création d'un fonds de concours environnement d'un montant de 514 000 € sur 4 ans (10 € / habitant - population INSEE 2024) à disposition des communes pour aider au financement d'actions relevant du Plan climat « Terres d'énAIRgie ».

La commune de L'Herbergement a déposé un dossier de demande subvention pour l'aménagement d'une voie verte entre l'Impasse des Jardins et la Rue des Canaries afin de relier la gare aux lotissements situés au nord de la commune. Le montant total du projet est estimé à 19 625 €. La commune de L'Herbergement sollicite une subvention de 9 812,50 €. Cet investissement répondrait à l'action 19 du Plan climat « devenir un territoire cyclable ».

Conformément au règlement du fonds de concours Environnement, le Conseil d'agglomération est invité à se prononcer sur l'attribution du fonds de concours présenté.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, attribue un fonds de concours de 9 812,50 € à la commune de L'Herbergement pour l'aménagement d'une voie verte entre l'Impasse des Jardins et la Rue des Canaries afin de relier la gare aux lotissements et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces s'y rapportant.

MOBILITE

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20250929_07 – Convention sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation du pont-rail – Boulevard des Ecrivains – Montaigu-Vendée

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que dans le cadre de la gestion, l'entretien et la maintenance du Pont-rail, Boulevard des Ecrivains à Montaigu-Vendée ouvert à la circulation le 1er juillet 2022, une convention relative à la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation de l'ouvrage doit être conclue avec SNCF Réseau pour formaliser la répartition des compétences déjà en vigueur.

SNCF Réseau conserve la gestion et la garde de l'Ouvrage d'art et assume toutes les responsabilités liées à la gestion et à la maintenance de l'Ouvrage d'art.

Terres de Montaigu assurera la gestion et l'entretien des aménagements réalisés sous sa maitrise d'ouvrage :

- Les aménagements routiers : voirie, trottoirs, signalisation routière, éclairage, intérieur du PRA (bardage bois), parking, dispositifs de sécurité routière etc. ;
- Les ouvrages hydrauliques faisant partie intégrante du domaine public routier ;
- La végétation située sur les remblais des murs en aile.

Terres de Montaigu prendra également à sa charge l'entretien courant de l'intérieur des murs de l'ouvrage, notamment le nettoyage et l'enlèvement des tags et graffitis, le remplacement de bardage bois endommagé.

Il est précisé que la convention est active tout au long de la vie de l'ouvrage.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention et son annexe sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art – Pont-rail et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents afférant à cet ouvrage d'art.

DEL20250929_08 – Convention de partenariat pour l'exécution de travaux d'un aménagement cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison

Monsieur Florent Limouzin rappelle que l'action 19 du Plan climat « Terres d'énAIRgie » vise à faire de Terres de Montaigu un territoire cyclable. Dans ce cadre, l'action 1 du Schéma Vélo de Terres de Montaigu, approuvé en janvier 2022, concerne le développement des aménagements cyclables pour relier les communes du territoire entre elles.

Il précise que fin 2025, 34,1 km de réseau cyclable intercommunal seront réalisés, 48,5 km en 2026 pour atteindre l'objectif de 100 km à l'horizon 2035.

Un itinéraire cyclable a ainsi été envisagé entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison. L'itinéraire alternatif ciblé pour relier les deux communes déléguées de Montréverd représente une longueur d'environ 2 km. Cet itinéraire inclut un tronçon d'environ 1,5 km sur un chemin privé, propriété de l'association foncière de remembrement de Montréverd.

Une convention entre l'association foncière, la commune de Montréverd et Terres de Montaigu doit être signée pour définir les droits et obligations de chacune des parties pour la réalisation de cet itinéraire cyclable.

Ainsi Terres de Montaigu prendra en charge la réalisation des travaux de reprofilage du chemin en enrobé, ainsi que les éventuels travaux de restructuration globale de l'aménagement cyclable ultérieurs.

La commune de Montréverd réalisera les travaux d'entretien nécessaires au confort et à la sécurité des usagers aux abords du chemin : fauchage, tonte, balayage, etc.

Enfin l'association foncière de remembrement, en tant que propriétaire du chemin, autorise Terres de Montaigu à réaliser les travaux et réalisera les travaux d'entretien réguliers nécessaires au confort et à la sécurité des usagers sur le chemin.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention tripartite pour l'exécution des travaux de l'itinéraire cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20250929_09 – Rapport d'activités annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif

Monsieur Florent Limouzin invite l'assemblée à prendre connaissance des rapports annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Monsieur Florent Limouzin présente le RPQS de l'assainissement non collectif.

Il rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contribue à la rénovation progressive des installations en assurant les contrôles réglementaires chez les particuliers, dans toutes les communes.

En 2024, 64,5% des installations d'assainissement non collectif sont classées en bon fonctionnement (50,4% à l'échelle nationale). L'objectif à atteindre pour 2027 est de 72%. 526 contrôles ont été réalisés (- 22% par rapport à 2023) par 1,2 contrôleurs et 103 études de filières ont été instruites.

Le service de vidange des installations à prix préférentiels a réalisé 43 interventions soit 85 m^3.

Le parc a augmenté de 6 installations en 2024 pour atteindre un total de 4 116 installations. 24 immeubles sont sans filière ANC (- 1 par rapport à 2023).

Des pénalités financières sont mises en place depuis 3 ans, pour accélérer les mises en conformité des immeubles sans assainissement ou des immeubles n'ayant pas réalisé de mise aux normes dans le délai de 1 an suite à une vente immobilière. La pénalité correspond à une majoration du montant du contrôle de 250% soit un montant de contrôle majoré à 423 € TTC. Ainsi en 2024, 51 chantiers ont été réalisés ou engagés sur des installations non conformes, suites à 92 contrôles majorés soit 55% de déclenchement de travaux.

Le coût du contrôle périodique SPANC est de 12,50 € TTC par an.

Monsieur Florent Limouzin présente le RPQS de l'assainissement collectif.

La collectivité possède des stations d'épuration conformes en performance épuratoire selon le programme d'autosurveillance. 6 069 analyses ont été réalisées en 2024 sur les stations d'épuration. 3 175 950 m^3 d'eaux ont été traités soit 1 588 piscines olympiques.

Le parc dispose de 31 stations d'épuration (dont la STEP de Cugand-Gétigné), 122 postes de relevage (dont 3 gérés par le SMFA), 347 km de réseau d'assainissement (dont 9,5 km de réseau unitaire) et 19 622 abonnés (+ 1,3% par rapport à 2023).

En 2024, un nouveau marché d'exploitation a été attribué à Véolia pour l'Ouest et l'Est et la SAUR pour le centre du territoire.

Concernant le bilan hydraulique, 3 175 950 m^3 sont traités pour 1 595 589 m^3 facturés (+ 10% par rapport à 2023) soit 81 m^3 par abonné (+ 5% par rapport à 2023). 1 litre sur 2 traité en station est de l'eau pluviale.

Concernant le bilan organique, la charge nominale des STEP est de 58 960 EH. 3 STEP ont une charge supérieure à 80%, L'Herbergement, Saint-Georges-de-Montaigu et Treize-Septiers, les études de faisabilité sont en cours.

La redevance moyenne assainissement pour une facture de 120 m^3 est de 263,12 € TTC soit 2,19 € TTC / m^3, pour rappel la trajectoire d'harmonisation des tarifs est fixée à 2031 avec 2,05 € HT / m^3.

Les travaux d'assainissement réalisés en 2024 ont représenté un budget de 2 497 k€ HT et concernent 2 562 mètres linéaires créés ou renouvelés, une station d'épuration construite à Saint-André-Treize-Voies et l'étude de diagnostic et schéma directeur en cours.

Les travaux d'eaux pluviales réalisés en 2024 ont représenté un budget de 707 k€ HT et concernent 1 453 mètres linéaires créés ou renouvelés et l'étude de diagnostic et schéma directeur en cours.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les RPQS de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2024 ; autorise Monsieur le Président à adresser les rapports au maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son conseil municipal ; transmet les rapports d'activités au préfet avant le 15 octobre 2025 ; intègre les données 2024 du RPQS sur le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), avant le 15 octobre 2024, qui permettront de définir le montant de la redevance Agence de l'Eau « Performance des systèmes d'assainissement » pour l'année 2026.

DEL20250929_10 – Avenant au lot n°01 du marché de prestations d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif sur le territoire

Monsieur Florent Limouzin rappelle à l'assemblée que les ouvrages et installations d'assainissement collectif sur le territoire font l'objet d'une externalisation complète depuis le 1er janvier 2024.

A la suite d'un appel d'offres ouvert, les lots n°01 « Secteur Ouest » et n°03 « Secteur Est » ont été attribués à VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, le lot n°02 « Secteur Centre » attribué à SAUR – Direction des Exploitations VENDEE DEUX SEVRES.

La récente mise en service de la station d'épuration de Saint-André-Treize-Voies, Commune déléguée de Montréverd, nécessite d'intégrer le site à la gestion du lot n°01.

La station comprend un bassin tampon de 60 m^3 pour prévenir les rejets en milieu naturel lors des fortes pluies. C'est une station d'épuration qui allie performance, biodiversité et intégration paysagère grâce aux filtres plantés de roseaux et ses 12 000 plants. Le stockage d'eaux traitées est de 4 000 m^3 pour un retour maîtrisé à la nature. La mise en service a eu lieu le 26 mars 2025 et la station a été réceptionnée le 23 juillet 2025.

Cette modification doit être formalisée par la passation d'un avenant n°1 avec l'entreprise titulaire VEOLIA pour l'exploitation de cette station d'épuration de type filtre planté de roseaux 1200 EH, d'un montant de 10 366,00 € HT annuel (soit + 7 254 € par rapport à l'exploitation antérieure des lagunes).

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le projet d'avenant n°1 au lot n°01 « Secteur Ouest » présenté et autorise Monsieur le Président à signer, notifier l'avenant à l'entreprise titulaire et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

SPORT

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20250929_11 – Travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière – Lot n°02 « Renforcement de sols »

Monsieur Bernard Dabreteau rappelle à l'assemblée qu'à la suite d'une procédure de mise en concurrence lancée en avril 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux, 17 lots sur 18 ont été attribués et notifiés aux entreprises.

Le lot n°02 « Renforcement de sols » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. Cette décision a été motivée par des motifs d'ordre technique, rendant difficile le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, et nécessitant une étude approfondie quant aux exigences techniques des prestations à réaliser en la matière.

Par conséquent, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée en août 2025, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux.

Le montant total des marchés de travaux s'élève à 2 459 651,52 € HT soit - 276 448,48 € HT par rapport à l'estimation MOE (2 736 100,00 € HT).

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution du lot n°02 « Renforcement de sols » à l'entreprise MENARD SAS (44800 Saint-Herblain) pour un montant de 43 900,00 € HT ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier le contrat de travaux à l'entreprise retenue et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20250929_12 – Groupement de commandes pour les prestations d'entretien et le nettoyage des pôles et complexes sportifs

Monsieur Bernard Dabreteau informe l'assemblée que les prestations d'entretien et nettoyage des pôles sportifs de l'agglomération et complexes sportifs de la commune de Montaigu-Vendée sont externalisées à des entreprises privées.

Dans une démarche de mutualisation des besoins sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée pour l'exécution de ces prestations.

L'objectif est double, mutualiser la gestion de l'ensemble de l'entretien/nettoyage confiée à la Direction des Sports (exploitation) et rationaliser le coût via le groupement.

Ce sont 3 pôles sportifs, 51 vestiaires collectifs, 15 vestiaires arbitres, 31 sanitaires et 2 139 m² concernés par la convention.

Un appel d'offres sera lancé en 2026 pour un renouvellement des prestations de 4 ans (à compter de septembre 2026).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement pour définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur, Terres de Montaigu via la Direction des Sports.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction Sports ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20250929_13 – Plan d'aide aux élèves des écoles de musique associées au Conservatoire de musique intercommunal

Par ses fonctions, Madame Myriam BOURASSEAU sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur Bernard Dabreteau rappelle que le schéma Terres de musiciens, adopté par le Conseil communautaire du 13 décembre 2021, vise à développer l'éveil, l'apprentissage et la pratique musicale sur l'ensemble du territoire, en adaptant les modalités aux projets individuels des élèves.

Quelques chiffres sur le schéma

- Axe 1, l'éveil : 2 500 élèves du CP au CM2 reçoivent chaque année 8 heures d'éveil musical. Un programme d'éveil spécialisé est déployé pour 8 élèves de l'IME et 7 adultes de l'ESAT ;
- Axe 2, l'apprentissage : 600 jeunes élèves musiciens amateurs (260 élèves au sein du cursus académique du conservatoire, 120 élèves au sein des 8 orchestres au collège, 220 élèves au sein des 7 écoles de musiques associatives) ;
- Axe 3, la pratique : 125 musiciens amateurs dans les 3 ensembles partenaires (Ensemble Vocal, Orchestre d'Harmonie, West Brass Band) et 40 inscrits au conservatoire des adultes.

Dans ce cadre, Terres de Montaigu a créé le label « Écoles de musique associées au conservatoire », pour soutenir la voie d'apprentissage des écoles de musiques associatives, dont la convention descriptive a été adoptée par le Conseil d'agglomération le 1er juillet 2024.

Ainsi pour l'axe 2, il existe 3 voies d'apprentissage pour amplifier la pratique de la musique sur tout le territoire, et selon le projet personnel de l'élève : le cursus académique du conservatoire, les écoles et sections de musique associatives et le programme Orchestre au Collège.

Les enjeux de la voie d'apprentissage des écoles et sections de musiques associatives sont de maintenir une offre de proximité qui propose des projets d'établissement différents de l'offre du conservatoire, soutenir la structuration d'un environnement de qualité pour les enseignements artistiques et réduire le coût pour les familles, en cohérence avec les tarifs du conservatoire (tarif annuel pour un élève en cursus complet avec location d'instrument, tranche QF 4 de 350 € pour le conservatoire vs 450 € pour les écoles associatives).

Monsieur Bernard Dabreteau indique que pour arriver à ces enjeux, il est nécessaire d'inciter les écoles et sections de musique associatives à solliciter la labélisation et le soutien financier du département. Désormais 7 écoles sont labélisées contre 1 seule auparavant. Il est nécessaire également de conserver le soutien financier des communes pour éviter le transfert de compétence, soutenir financièrement les familles et développer des partenariats pédagogiques avec le conservatoire : projets pédagogiques, concerts, soutien aux jurys d'examen …

Ainsi il est proposé au Conseil d'agglomération d'instaurer une aide directe de 100 € par élève inscrit aux 7 écoles de musiques labelisées par le département et signataires de la convention des écoles associées au conservatoire Terres de Montaigu, selon 3 conditions : être élève de l'une des écoles de musique associées au conservatoire, avoir moins de 18 ans au moment de l'inscription et être habitant de l'une des communes membres. Cela représente 216 élèves. Cette mesure s'inscrit dans une logique d'additionnalité :

- Les communes maintiennent leur soutien aux associations ;
- Le Département de la Vendée labélise le projet d'établissement des associations et soutient financièrement l'effort de structuration du projet par une subvention ;
- L'agglomération soutien les dynamiques pédagogiques par des partenariats et complète ces dispositifs par une aide ciblée sur les familles, renforçant ainsi l'équité territoriale et l'accès à la pratique musicale.

Monsieur Bernard Dabreteau indique que l'ouverture de la démarche en ligne et l'instruction des demandes se dérouleront courant octobre pour une attribution des aides au Bureau d'agglomération de novembre, suivi par le versement.

Débat

Antoine CHEREAU « Merci Monsieur Dabreteau, merci beaucoup pour le travail accompli, qui n'était, on peut le dire et on le sait, pas une mince affaire, puisqu'il s'agissait de résoudre des commandes parfois un peu contradictoires. La première étant de pouvoir porter sur la totalité du territoire une ambition d'accompagnement de notre jeunesse dans l'apprentissage de la musique et les valeurs apportées, vous savez le travail qui a été fait sur le conservatoire, là ce sont les écoles de musique. Il y a aussi le travail fait avec les établissements scolaires et notamment dans le cadre de l'orchestre au collège, c'est évidemment le premier point, le principal.

La deuxième chose, il y avait aussi une problématique de justice puisqu'on peut le dire, cette politique est née de la fusion de nos deux anciennes Communautés de Communes dont les politiques n'étaient pas les mêmes. Il y avait à Montaigu une offre de conservatoire qui est un peu l'offre de l'école publique avec des tarifs pas chers, pas l'école publique complètement mais en tout cas avec des professeurs qui sont des professeurs sous statut public, des fonctionnaires territoriaux,et une offre associative diverse qui cherchait aussi à offrir des choses complètement différentes d'une offre purement académique. Du côté de Rocheservière, c'était un appui fort y compris par la Communauté de Communes, des initiatives d'école de musique souvent un peu plus structurées comme nous avions d'ailleurs sur l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, avec l'école de musique de La Bruffière, notamment. Evidemment l'organisation de l'apprentissage avait du sens puisqu'on laissait le choix aux familles de deux types d'apprentissage de la musique, académique avec des diplômes au conservatoire, ou de l'apprentissage plus « loisir » dans les écoles de musique. Mais, la Communauté étant devenue plus grande, nous avions un problème de justice d'accès. Naturellement pour une famille à Saint-Philbert-de-Bouaine ou à Cugand-la-Bernardière, c'est plus difficile de venir trois fois par semaine au conservatoire à Montaigu que d'aller à l'école de musique la plus proche. Nous avions donc vraiment un problème de justice de prix puisque ça coûte plus cher d'inscrire son enfant à une école de musique associative qu'au conservatoire par nature. La solution proposée le permet.

La troisième chose importante que Bernard a rappelé, et que je vous repartage, c'est que l'objectif n'était pas de faire du transfert de compétences. C'est-à-dire qu'on aurait pu dire, Terres de Montaigu se met à financer les écoles de musique, mais cela aurait entrainé une impossiblité pour les communes de le faire, et on aurait perdu l'objectif d'avoir une association qui puisse gérer une offre.

Effectivement c'était un exercice compliqué, couronné, je crois, de succès. Le succès le plus fort évoqué par Bernard, et je voudrais l'en remercier et remercier Jean de Labarthe *[Directeur général Adjoint Pole Cohésion Sociale]* ***ainsi que Vincent Jaillet le directeur du conservatoire, c'est que cela crée aussi un réseau formidable des écoles de musique elles-mêmes autour d'un projet d'accompagnement de la jeunesse. Vous l'avez vu, il y a la moitié des élèves dans les sept écoles concernées et l'autre moitié au conservatoire, du coup il y a des liens entre les professionnels fonctionnaires territoriaux et les professeurs de musique associatifs extrêmement forts. Ça amène tout le monde à monter en qualité de ce qui peut être proposé à nos élèves. Les écoles labellisées ne l'étaient pas jusqu'à présent. Le travail qui a été fait autour du conservatoire permet à nos écoles d'obtenir le label du Département, accessoirement des financements. C'est vraiment extrêmement important. Donc merci, merci vraiment pour ce travail-là et tant mieux pour nos familles. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Oui Madame Larcher. »***

<u>Elodie LARCHER</u> « Oui vous venez de parler de justice de prix mais aujourd'hui ça ne répond pas puisque vous avez donné l'exemple peu ou prou avec un exemple de QF 4, d'un tarif qui passerait de 450 à 350 €. Aujourd'hui les tranches 1 et 2 au conservatoire payent à peu près 160 €. Donc finalement il n'y a pas d'équité de tarif par rapport à ceux proposés par le conservatoire. Pourquoi ce tarif de 100 € n'est pas du tout conditionné à une question de tranche de revenus comme c'est le cas pour le conservatoire ? Et même si j'ai bien entendu, l'argument de ne pas déléguer cette compétence à Terres de Montaigu, si ça avait été justement une convention qui aurait pu permettre que ces écoles adoptent la même politique tarifaire que le conservatoire, là on serait sur une réelle équité. »

<u>Antoine CHEREAU</u> « Alors je suis d'accord avec vous. »

<u>Bernard DABRETEAU</u> « C'est déjà le cas, Monsieur le Président. Il y a des associations qui tiennent déjà compte du quotient familial. »

<u>Antoine CHEREAU</u> « Terres de Montaigu va apporter une aide aux familles avec un objectif d'équité, effectivement ce n'est pas le seul d'ailleurs, c'est la formation et l'accès aussi de la famille. Mais à la fin, on a aussi des tarifs très différents d'une école de musique à une autre et avec des communes qui font avec des logiques de quotients familiaux, d'autre pas. Peut-être que ça conduira dans le temps, de façon positive, à une harmonisation. Mais aujourd'hui il ne s'agit pas de prendre la place des écoles de musique. Elles sont toutes absolument libres de faire ce qu'elles veulent et d'ailleurs certaines sont dans des réseaux d'autre pas, non. Nous nous ne faisons pas à la place de. »

<u>Bernard DABRETEAU</u> « Et encore une fois, certaines écoles ont des tarifs différenciés en fonction du quotient familial. On n'intervient pas dans la politique de chaque école. »

Le Conseil d'agglomération, par 39 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, et Hubert PIVETEAU), adopte le règlement d'aide aux élèves des écoles de musique associées au Conservatoire de musique intercommunal et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la délibération.

Madame Myriam BOURASSEAU revient en séance.

Madame Angélique MAINDRON quitte la séance et donne pouvoir à Madame Myriam Bourasseau pour les délibérations suivantes.

INNOVATION

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20250929_14 – Boucle Locale d'Energie & Autoconsommation collective – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée

Monsieur Eric Hervouet informe l'assemblée que Terres de Montaigu accompagne, dans un rôle d'animation et d'appui à l'ingénierie, depuis début 2024, un collectif d'une douzaine d'entreprises en faveur du développement de la boucle locale d'énergie mise en opération en décembre 2023.

L'autoconsommation collective c'est produire ensemble, partager l'énergie et consommer localement. Il s'agit d'un circuit court de l'énergie. Des panneaux solaires sont installés sur les toits d'une entreprise. L'électricité produite est utilisée par l'entreprise, et par d'autres voisins ou partenaires proches géographiquement, réunis pour ce faire au sein d'une PMO (Personne Morale Organisatrice). Chacun reçoit une part définie de cette énergie, selon des règles décidées ensemble. L'autoconsommation collective a quatre objectifs : produire et consommer une énergie locale et renouvelable, sécuriser la facture énergétique, augmenter la rentabilité d'une installation photovoltaïque et renforcer la coopération entre acteurs d'un même territoire.

12 entreprises dont 5 producteurs capitalisent sur la boucle locale lancée en décembre 2023 par Solewa en tant que producteur d'énergie renouvelable, Komilfo et Pont de Sénard en tant que consommateurs, et sur la PMO existante, obligatoire à toute opération d'ACC.

Selon les études et prévisions menées, le projet concernera une production annuelle de 1,84 MWh, autoconsommée à plus de 95%, permettant de satisfaire environ 20% de la consommation globale des acteurs engagés. L'entrée des producteurs dans la boucle sera progressive entre l'automne 2025 et le printemps 2026 (selon livraison et raccordement des sites).

En effet, en adéquation avec leurs engagements en matière de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), et face aux enjeux énergétiques et économiques associés, les 12 entreprises concrétisent le projet d'opération d'autoconsommation collective (ACC), avec, le 24 juin dernier, l'Assemblée Générale de l'association constituant la PMO.

La PMO est l'entité obligatoire à toute opération d'ACC qui assure la liaison technique et administrative entre le Gestionnaire du Réseau public de Distribution public (GRD) et les participants. Son nouveau Bureau a été élu, et le contrat partenarial commun signé par chacune des entreprises engagées pour une durée de 3 ans.

Sont membres de la PMO : Solewa (gestionnaire pour 3 ans par délégation de l'association), Sonamia (Président de la PMO en tant que producteur majeur), Difagri (Trésorier de la PMO en tant que consommateur), FM Logistic, Ouest Frais, Strapharm, Biofarma, VMI, Haworth, OSM, Komilfo, Pont de Sénard.

Le collectif d'entreprises propose aujourd'hui à Terres de Montaigu de rejoindre le Bureau de l'association en tant que membre honoraire, avec voix consultative, sans droit de vote. Terres de Montaigu poursuivra ainsi son rôle de tiers de confiance, considéré comme rassurant pour les acteurs économiques engagés.

Débat

Antoine CHEREAU « Merci Monsieur Hervouet. Je veux juste ajouter que le sens de notre présence est d'abord le renvoi d'ascenseur puisqu'ils nous le proposent et nous le demandent. C'est à leur demande, même si comme l'a dit Éric, il n'y avait pas d'objectifs réels techniques puisqu'on n'a pas le droit d'y être, ni d'être client car nous ne sommes pas une entreprise mais une collectivité, ce qui est quand même déjà absurde. Dès le début, je me souviens, dans la zone du Point du Jour, avec Eric, nous avons présenté les évolutions législatives qui pouvaient avoir lieu sur ce genre de projet auprès de nos entreprises. A l'époque la question de l'autoconsommation collective n'était pas autorisée, ça le devient. C'est important pour nous d'être, dans notre territoire, avec nos entreprises pour essayer de passer là où la loi ne le permet pas encore. Cela nous permet d'être prêt quand la loi le permet. Je pense que c'est déjà extrêmement bon signe comme tu l'as souligné mais ce sont aussi des opportunités pour demain plus larges qu'on peut l'imaginer aujourd'hui. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'adhésion de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à la PMO de l'opération d'autoconsommation collective en tant que membre honoraire, avec voix consultative, sans droit de vote et autorise Monsieur le Président à signer tout document inhérent à cette adhésion.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20250929_15 – Avenant au marché de travaux de désamiantage et déconstruction des anciens bâtiments « Kickers » et « Matériaux Bouteau » – Montaigu-Vendée

Madame Isabelle BLAINEAU sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur Eric Hervouet rappelle à l'assemblée que dans le cadre de futurs projets sur le quartier Les Quais Saint-Hilaire, Terres de Montaigu a lancé une procédure de mise en concurrence en juillet 2024 pour le désamiantage et la déconstruction des anciens bâtiments « Kickers » et « Matériaux Bouteau » situés sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée Montaigu, et propriétés de Terres de Montaigu.

La procédure de mise en concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux. L'offre du groupement composé des entreprises SOFULDEC (Saint-Fulgent) et ADS Désamiantage (La Chaize-le-Vicomte), a été considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution et retenue en octobre 2024 pour un montant total de 288 600,00 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme « Bâtiment Kickers » : 165 000,00 € HT ;
- Tranche optionnelle n°1 « Bâtiment Matériaux Bouteau » : 56 000,00 € HT ;
- Tranche optionnelle n°2 « Concassage de matériaux » : 67 600,00 € HT.

En cours de travaux, et malgré les diagnostics réalisés au préalable, une plateforme de 1 m de hauteur a été découverte et sous celle-ci, une pollution des sols, nécessitant la réalisation d'importantes prestations supplémentaires de dépollution sur site, d'évacuation et transport des déchets inertes, et travaux complémentaires de désamiantage et déconstruction, ce qui induit aussi un allongement du délai d'exécution des travaux 2 semaines par rapport au calendrier initial.

Ces travaux supplémentaires, non prévus dans le marché initial, doivent être réalisés par le groupement d'entreprises titulaire pour des raisons économique et technique. D'une part, les entreprises sont actuellement sur site, ce qui engendre des économies non négligeables en termes de préparation et d'installation de chantier. D'autre part, une intervention dans des délais optimisés en termes technique et sur le plan environnemental. Enfin, la connaissance parfaite du site par les entreprises après plusieurs mois de travaux.

L'avenant n°1, d'un montant de + 137 673,30 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 426 273,30 € HT, ce qui représente une plus-value d'environ + 47,70% par rapport au montant initial du marché.

Débat

Jean-Martial HAEFFELIN ***« Juste pour savoir sur quelle zone exactement était cette problématique ? Est-ce que c'était sur la zone Bouteau ou la zone Kickers ? Et étant donné, c'est vrai qu'on est sur un avenant qui représente quasiment 50%, je crois que le code de la commande publique se limite à 50% pour les avenants, mais il aurait peut-être été pertinent de relancer une consultation ? Enfin puisque l'on parle de cette zone-là, est-ce que c'est peut-être aussi l'occasion de faire un point sur l'avancement des projets, puisqu'il y a beaucoup de projets qui ont été annoncés ? Est ce qu'ils sont tous, toujours d'actualité notamment sur cette zone-là. Merci. »***

Antoine CHEREAU ***« Alors il y a deux sujets. Il y a le sujet de l'avancement de la zone pour lequel j'entends bien ce que vous dîtes, mais nous on est aussi amené à prendre des décisions rapidement quand on découvre des choses telles qu'on les a découvert. On pourrait effectivement se dire, il vaut mieux tout recommencer à zéro, mais on est sur une friche avec justement des porteurs de projets avec lesquels on est en dialogue sur le sujet. On va rentrer un peu plus dans le détail, mais en tout cas effectivement, il y a un moment donné où dès lors que l'avenant est conforme au code des marchés, on a intérêt à y aller.***
La deuxième chose que je veux dire, c'est qu'il faut qu'on s'habitue à cela. Si ça nous arrive c'est parce que on est plutôt vertueux dans la logique de réutilisation de nos friches. Quand on est à réutiliser des friches industrielles, anciennes, notamment du textile et du bâtiment, effectivement on va avoir souvent l'occasion de retrouver ce genre de difficultés.
La troisième chose que je veux dire, c'est que c'est un peu l'œuf et la poule. C'est-à-dire que quand on est en train de réaménager une zone sur elle-même et de reconstruire la ville sur soi-même, effectivement les difficultés qui peuvent se voir y compris ce qu'on évoquait tout à l'heure sur la question de l'urbanisme et les places de parking, font qu'il ne faut pas lâcher la confiance entre les différents porteurs. Aujourd'hui, les différents projets qui ont été annoncés restent d'actualité à un rythme variable selon les projets. C'est justement parce qu'ils restent d'actualité, à ce jour, qu'il a été considéré comme prudent de continuer le chantier et d'y aller au plus vite pour avoir justement un terrain disponible. »

Le Conseil d'agglomération, par 39 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), valide le projet d'avenant n°1 présenté pour la réalisation des prestations non prévues initialement et devenues nécessaires dans les meilleurs délais et autorise Monsieur le Président à signer, notifier l'avenant au groupement d'entreprises titulaire du marché, et à prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

Madame Isabelle BLAINEAU revient en séance.

CULTURE

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20250929_16 – Révision de la Convention avec le Conseil départemental de Vendée relative aux Broderies de Nicole Renard

Monsieur Anthony Bonnet informe l'assemblée que le nouveau positionnement du Site Saint-Sauveur, à Rocheservière, avec l'arrivée de la Micro-Folie et de la médiathèque communale, implique une présentation différente des broderies de Nicole Renard.

Le Département de la Vendée reste le propriétaire des ouvrages de Nicole Renard mais la convention signée en 2013, qui organise les conditions d'exposition des broderies, est devenue caduque.

La nouvelle convention précise les modalités de la mise à disposition, par le Département, des broderies de Nicole Renard, ainsi que des contenus scénographiques dont il est propriétaire, à savoir le film consacré aux retables de Vendée et la mise en valeur du retable inscrit à l'inventaire des Monuments historiques au titre des objets mobiliers.

Les changements résident dans la liste plus réduite des matériels déposés au Site Saint-Sauveur, et dans la modification des conditions d'exposition des broderies de Nicole Renard, à savoir la suppression de la mention « présentation permanente au sein de la chapelle Saint-Sauveur ».

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la nouvelle convention de mise à disposition de broderies et de contenus scénographiques pour le Site Saint-Sauveur, à intervenir avec le Département de la Vendée et donne pouvoir à Monsieur le Président pour toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20250929_17 – Contrat de cession d'un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire programmé au Théâtre de Thalie

Par ses fonctions en tant que Président du syndicat mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL), Monsieur Antoine Chéreau sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote et laisse la présidence à Monsieur Anthony BONNET, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Monsieur Anthony Bonnet informe l'assemblée que le Théâtre de Thalie souhaite organiser en mars 2026 un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire.

Dans ce cadre, les engagements de la Communauté d'agglomération sont les suivants :
- Accueillir une représentation du programme « Mozart / Saint-Saëns » le 27 mars 2026 à 20h30 ;
- S'acquitter du coût de cession s'élevant à 9 000 € HT ;
- Respecter la fiche technique fournie par l'ONPL ;
- Fournir le lieu en ordre de marche et le personnel nécessaire au déroulement de la représentation ;
- S'acquitter des éventuels droits d'auteur.

Les engagements de l'Orchestre National des Pays de la Loire sont les suivants :
- Fournir le spectacle entièrement monté et assurer la rémunération de son personnel attaché au spectacle ;
- Prendre en charge la location du matériel d'orchestre et le transport des musiciens et techniciens.

La signature d'un contrat entre Terres de Montaigu, et l'Orchestre National des Pays de la Loire ne pouvant être signé par une même personne pour les deux parties, le Conseil d'agglomération est invité à donner pouvoir à Monsieur Anthony Bonnet lui permettant de signer en lieu et place du Président de Terres de Montaigu le contrat de cession.

Débat

***Jean-Martial HAEFFELIN** « Oui donc si je comprends bien, on vote ce soir pour un concert qui est déjà complètement vendu, ou toutes les places sont déjà vendues et annoncées donc ? Vous nous faites un peu voter à l'envers, non ? »*

***Anthony BONNET** « Comme beaucoup puisqu'on en a 20. Sauf que pour celui-ci, c'est un peu particulier, puisque Monsieur Chéreau n'a pas la délégation. »*

***Jean-Martial HAEFFELIN** « La logique voudrait quand même qu'on vote avant de vendre les choses. »*

***Anthony BONNET** « Si vous voulez, oui. »*

***Jean-Martial HAEFFELIN** « Oui quand même. »*

Le Conseil d'agglomération, par 38 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU), approuve les termes du contrat entre l'ONPL et la Communauté d'agglomération pour une représentation du programme « Mozart / Saint-Saëns » et autorise Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme à signer ledit contrat, et à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la délibération.

Monsieur Antoine CHEREAU revient en séance et reprend la présidence.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20250929_18 – Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations de mise à disposition, maintenance et évolution d'une solution logicielle de gestion financière, ressources humaines et relations avec les citoyens
DEL20250929_19 – Validation des contrats WeMagnus BERGER-LEVRAULT

Monsieur Daniel Rousseau rappelle à l'assemblée que depuis la passation d'un appel d'offres par Terres de Montaigu en 2013, la fourniture, l'assistance, la maintenance et l'évolution d'une solution logicielle de gestion financière, des ressources humaines et des relations avec les citoyens est assurée par Berger-Levrault pour le compte des communes du territoire.

L'utilisation de ces outils permet d'optimiser les procédures et traitements internes. De plus, une ergonomie et des environnements de travail homogènes permettent d'envisager une productivité accrue. L'enjeu étant de simplifier les démarches des agents ainsi que le travail des gestionnaires.

Tout en conservant la solution logicielle acquise précédemment et dont le déploiement auprès des différentes collectivités a été réalisé sur plusieurs années, les contrats de mise à disposition, de maintenance et d'évolution de la solution logicielle arrivant à échéance, il est nécessaire de les renouveler.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur, Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique. Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Par ailleurs, Berger Levrault annonce une migration Cloud pour tous ses clients à compter d'ici 2028. Plusieurs avantages à cette migration, une réduction des coûts de renouvellement des serveurs et des licences Citrix, une simplification de la maintenance avec une maintenance et sécurité des serveurs et des mises à jour assurées par Berger Levrault et enfin un accès facilité via internet permettant aux agents de se connecter de n'importe où, à tout moment, favorise le télétravail et la mobilité. Néanmoins les inconvénients ont été identifiés : la dépendance à l'accès Internet et notamment en cas de panne le service peut être interrompu, la garantie par Berger Levrault de l'accès aux données en toute sécurité, et la dépendance technique à Berger Levrault.

Une procédure négociée sans mise en concurrence a été entamée auprès de Berger-Levrault, justifiée par des considérations tenant à la protection de droits d'exclusivité et des motifs techniques, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique. Les prestations assurées par Berger-Levrault sont protégées par un droit d'exclusivité. L'entreprise est la seule à disposer des droits pour la maintenance et l'exploitation de la solution logicielle unique, ce qui rend toute mise en concurrence impossible.

D'un point de vue « technique », Terres de Montaigu ne peut avoir recours à un prestataire tiers, sous peine de créer de nombreux dysfonctionnements, et donc une rupture de la continuité du service.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 septembre 2025 a étudié et validé la proposition technique et financière transmise par la société Berger Levrault :

- Devis n°DV0708815-1 – Commune de La Bruffière : 11 245,50 € HT annuel ;
- Devis n°DV0708816-1 – Commune de Montréverd : 11 245,50 € HT annuel ;
- Devis n°DV0708818-1 – Commune de Cugand-la-Bernardière : 12 915,00 € HT annuel ;
- Devis n°DV0708819-1 – Commune de L'Herbergement : 8 653,00 € HT annuel ;
- Devis n°DV0708820-1 – Commune de Rocheservière : 11 245,50 € HT annuel ;
- Devis n°DV0708821-1 – Commune de Treize-Septiers : 8 653,00 € HT annuel ;
- Devis n°DV0708822-1 – Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine : 11 245,50 € HT annuel ;
- Devis n°DV0708823-1 – Commune de La Boissière-de-Montaigu : 8 160,00 € HT annuel ;

Soit un total de 83 363,00 € HT annuel

Par ailleurs, la CAO a validé le devis n°DV0711263-1 d'un montant de 1 260,00 € HT relatif à l'installation de la solution e.Magnus sur le nouveau serveur mutualisé pour la commune de Montaigu-Vendée.

Monsieur Daniel Rousseau informe que les nouveaux coûts annuels sont en baisse de 17,5%, intégrant les serveurs, licences logicielles, prestations de maintenance, support de proximité et facturation simplifiée.

(DEL20250929_18) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire pour les prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

(DEL20250929_19) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la proposition technique et financière transmise par la société Berger-Levrault ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier ultérieurement les contrats à l'entreprise Berger-Levrault pour le renouvellement des prestations, postérieurement à la validation du groupement de commandes par l'ensemble des membres et à prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20250929_20 – Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations de contrôles, d'entretien et maintenance des installations techniques et de sécurité dans les bâtiments

Monsieur Daniel Rousseau informe l'assemblée que les prestations de contrôles, d'entretien et maintenance des installations techniques et de sécurité dans les bâtiments sont confiées à des prestataires externes privés. Au niveau de l'intercommunalité, leur gestion était mutualisée entre la Communauté d'agglomération et le CIAS.

Préalablement au renouvellement de l'ensemble de ces prestations, il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée afin de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu et l'objectif de rationaliser les achats.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur, Terres de Montaigu, via la Direction des Moyens techniques.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée pour les prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des moyens techniques ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20250929_21 – Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur Daniel Rousseau dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Direction d'affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE				
Sports	1 poste **Adjoint technique territorial** (Cat. C) Temps complet	1 poste **Adjoint technique principal 2ème classe** (Cat. C) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade
Action culturelle	1 poste **Adjoint technique principal de 1ère classe** (Cat. C) Temps complet	1 poste **Agent de maitrise** (Cat. C) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade suite promotion interne
Ingénierie	1 poste **Technicien principal 1ère classe** (Cat. B) Temps complet	1 poste **Ingénieur** (Cat. A) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade suite promotion interne
Urbanisme et de l'Habitat	1 poste **Technicien** (Cat. B) Temps complet		01/10/2025	Adaptation du grade suite promotion interne
Environnement et de la Mobilité	1 poste **Ingénieur** (Cat. A) Temps complet		01/10/2025	Adaptation du grade et de la filière
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Urbanisme et de l'Habitat		1 poste **Rédacteur principal 2ème classe** (Cat. B) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade suite promotion interne
Environnement et de la Mobilité		1 poste **Attaché principal** (Cat. A) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade et de la filière
Santé et des Solidarités	1 poste **Attaché** (Cat. A) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi **Adjoint administratif** (Cat. C) ou **Rédacteur** (Cat. B) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade
Affaires financières	1 poste **Adjoint administratif principal 2ème classe** (Cat. C) Temps complet	1 poste **Adjoint administratif** (Cat. C) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade
Relation aux habitants	1 poste **Adjoint administratif principal 1ère classe** (Cat. C) Temps complet	1 poste **Rédacteur principal 2ème classe** (Cat. B) Temps complet	01/10/2025	Adaptation du grade suite promotion interne

Débat

Antoine CHEREAU « Merci. Je profite pour dire une chose que je n'ai pas dit tout à l'heure et que je voulais dire, c'est que dans notre projet d'économie à 500 000 € correspondant à peu près à 10 postes, cela concerne Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée mais pas le CIAS. On ne touche pas, évidemment, à la prise en charge de nos anciens. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listé ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, et le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

DEL20250929_22 – Modalités d'exercice du temps partiel

Monsieur Daniel Rousseau informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'agglomération de fixer les modalités d'exercice du temps partiel, conformément aux dispositions légales et réglementaires notamment en intégrant les apports du décret du 30 décembre 2024.

Il rappelle qu'il existe deux types de temps partiels.

- Le temps partiel de droit est accordé à l'occasion d'évènement familiaux (naissance jusqu'aux 3 ans de l'enfant ; donner des soins à un conjoint ou à un enfant), aux agents disposant d'un handicap. La quotité de travail est fixée par palier de 10% (de 50% à 80%).
- Le temps partiel sur autorisation est accordé sous réserve des nécessités de service, temps de travail fixé de 51 à 99%.

Deux modifications ont été apportées par le décret du 30 décembre 2024, qu'il convient d'intégrer. Il s'agit de l'élargissement du temps partiel aux postes créés à temps non complet (et plus seulement pour les postes ouverts à temps complet) et la suppression de la condition d'ancienneté pour les agents contractuels.

Pour une meilleure définition des modalités d'exercice du temps partiel au sein de la collectivité, il est proposé d'encadrer la quotité de temps de travail, par palier de 10% en 10% et d'opter pour plusieurs organisations possibles de temps partiel, sous réserve des nécessités de service : quotidien, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise le recours au temps partiel selon les modalités exposées ; charge Monsieur le Président d'accorder les autorisations individuelles en fonction des nécessités et des obligations de continuité des services, et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Monsieur Jean-Michel BREGEON quitte la séance.

DEL20250929_23 – Protection sociale complémentaire (PSC) – Participation Employeur à la couverture du risque Santé dans le cadre de la labellisation

Monsieur Daniel Rousseau informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'agglomération de fixer le montant de la participation de l'employeur au financement des garanties de protection sociale complémentaire sur la couverture du risque Santé.

Il rappelle que la Protection Sociale Complémentaire comporte 2 volets.

- Le risque prévoyance « maintien de salaire » permet de couvrir l'agent par la compensation de la perte de salaire liée à la maladie, l'invalidité et le décès. Depuis janvier 2025, un contrat groupe est signé avec Territoria via le contrat groupe du Centre de Gestion de la Vendée. L'employeur a l'obligation de participer à minimum 50% de la garantie de base.
- Le risque santé « complémentaire Santé » couvre l'agent par le remboursement des frais de santé en complément de la sécurité sociale. A partir de janvier 2026, l'obligation est imposée à l'employer de participer à minima 15 € par mois par agent.

Dans l'attente des résultats de la consultation menée par 4 des 5 Centres de gestion des Pays de la Loire en vue d'obtenir un contrat de groupe dont les tarifs seront négociés dans le cadre d'un système de convention de participation, il est proposé au Conseil d'agglomération d'opter pour le système de la labellisation (chaque agent conserve le choix de sa complémentaire Santé) avec une participation de 15 € bruts / mois, quelle que soit la durée du temps de travail, sous réserve de la labellisation du contrat souscrit par l'agent et de son caractère individuel.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 € par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve de la production par l'agent d'un justificatif de labellisation chaque année ; précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

DEL20250929_24 – Régime Indemnitaire RIFSEEP – Modification des conditions d'éligibilité au CIA

Monsieur Daniel Rousseau informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'agglomération d'actualiser la délibération n°DEL20240212_06 en date du 12 février 2024 afin de modifier les conditions d'éligibilité des agents au Complément Indiciaire Annuel (CIA) ainsi que les modalités de calcul.

Il rappelle que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) comporte deux volets :

- L'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) : part fixe tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées versée mensuellement ;
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : part facultative et variable liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciée lors de l'entretien professionnel versée annuellement.

Des modifications du CIA ont été demandées par les représentants du personnel.

- La première concerne la condition d'ancienneté pour être éligible au CIA. Afin d'être éligible au CIA, les agents arrivés en cours d'année doivent avoir 6 mois d'ancienneté minimum, soit une arrivée au sein de la collectivité au plus tard le 1er juillet de l'année au titre de laquelle est versé le CIA (contre 3 mois d'ancienneté requise précédemment).
- La seconde concerne l'assiduité c'est-à-dire la réduction de l'abattement pour absence maladie. Afin de de tenir compte et de valoriser l'assiduité professionnelle, un abattement de 0,5 % du montant de base du CIA est appliqué par jour d'absence à partir du 4ème jour (contre 1% d'abattement par jour d'absence jusqu'à présent).

Les autres dispositions concernant le RIFSEEP sont inchangées.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les modifications apportées aux conditions de mise en œuvre du RIFSEEP ; autorise Monsieur le Président à prendre et à signer les arrêtés dans les conditions ci-dessus énoncées ; autorise l'inscription des dépenses induites aux crédits budgétaires prévus à cet effet au chapitre concerné.

Monsieur Jean-Michel BREGEON revient en séance.

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20250929_25 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur Daniel Rousseau rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Daniel Rousseau rappelle le contexte de la dette nationale. Le dernier budget en équilibre de l'Etat date de 1974. En 2025 la dette s'élève à 3 416 Md€ soit 49 800 € par français. La charge de la dette représente 66 milliards d'€ en 2025. Il s'agit du 2ème budget de l'Etat derrière l'éducation et devant la défense.

Dans ce contexte incertain, on observe un ralentissement de l'inflation en 2025 estimé à +1% contre +2,3% en 2024. La revalorisation légale des bases fiscales intégrée est de +1% au DOB. La contribution des collectivités s'élève à 5,3 Md€, dont le doublement du dispositif DILICO instauré en 2025 pour 2 Md€, la réduction de la compensation des bases industrielles pour 1,2 Md€. A cela s'ajoute la hausse de la cotisation employeur CNRACL de 3 points pour la 2ème année pour 1,4 Md€. L'impact pour Terres de Montaigu est estimé à 700 k€.

Le projet de budget s'établit sur 39,8 M€ de recettes réelles de fonctionnement et 34,2 M€ de dépenses réelles de fonctionnement permettant de dégager une épargne brute de 5,6 M€ pour financer les investissements.

Pour la section de fonctionnement, par rapport au BP 2025, il est prévu une progression des recettes réelles du budget principal de +4% :

- +19% de produits des services (transport scolaire, orchestre au collège, refacturation personnel mutualisé) ;
- Fiscalité locale : + 2% de revalorisation des bases, + 3% des bases CFE selon bases notifiées 2025, pas d'augmentation de taux ;
- Autres impôts et taxes : + 3% fraction de TVA ex-TH et CVAE selon produit notifié 2025 sans dynamique, FPIC maintenu à 90% ;
- +1% dotations Etat par rapport au réalisé 2025, baisse DCRTP, baisse compensation bases industrielles ?

Pour la section de fonctionnement, par rapport au BP 2025, il est prévu une progression des dépenses réelles du budget principal de +4% :

- +4% de charges générales (outils informatiques et numériques, gaz, actions transport scolaire, habitat et santé) ;
- +5,6% de charges de personnel : +198 k€ de mesures imposées (CNRACL, santé), + 239 k€ de mesures d'amélioration des rémunérations et d'activités des services (avancement de grade et régime indemnitaire, création de postes), l'ajustement du périmètre de mutualisation, le plan d'économies de 5 ETP
- +3% d'atténuations de produit : stabilité de l'Attribution de Compensation, augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire par rapport au réalisé 2025 et intégration d'une contribution DILICO (200 k€) ;
- -1% des autres dépenses de gestion : stabilité de l'enveloppe indemnités élus et subventions, transfert des dépenses touristiques vers le budget annexe ;
- -16% des charges financières : baisse des taux et encours adossé au livret A moins coûteux (baisse du livret A en 08/2025)

Monsieur Daniel ROUSSEAU remercie l'ensemble des directeurs généraux et directeurs de service qui ont entendu le message de restriction des dépenses et des postes pour les missions arrivées à terme non renouvelées, des départs non remplacés.

L'équilibre provisoire de la section de fonctionnement :

DEPENSES	Pour mémoire BP 2025	Prévision DOB 2026	RECETTES	Pour mémoire BP 2025	Prévision DOB 2026
011 - charges générales	11 131 000	11 598 000 €	013 - atténuation de charges	60 000	200 000 €
012 - charges de personnel	11 345 000	11 977 000 €	70 - ventes de produits	3 755 400	4 457 000 €
014 - atténuation de produits	7 442 000	7 690 000 €	73 - impôts et taxes	12 425 600	12 680 000 €
65 - autres charges de gestion	2 324 000	2 307 000 €	731 - fiscalité locale	8 781 000	9 091 000 €
66 - charges financières	783 000	660 000 €	74 - dotations et subventions	11 268 100	11 361 000 €
67 - charges exceptionnelles	3 000	3 000 €	75 - autres produits de gestion	1 940 900	1 978 000 €
Opérations réelles	33 028 000	34 235 000 €	Opérations réelles	38 231 000	39 767 000 €
023 - virement à la section d'investissement	1 959 000	2 097 000 €			
042 - Amortissements	3 450 000	3 645 000 €	042 - Amortissements	206 000	210 000 €
Opérations d'ordre	5 409 000	5 742 000 €		206 000	210 000 €
TOTAL	38 437 000	39 977 000 €	TOTAL	38 437 000	39 977 000 €
Epargne brute	5 203 000	5 532 000 €			

Une amélioration du virement à l'investissement de 138 k€.

Pour la section d'investissement, par rapport au BP 2025, il est prévu une baisse des dépenses réelles du budget principal de -33% liée au phasage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et une baisse des recettes réelles du budget principal de -51%.

Les principaux projets prévus en 2026 :

- Pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière : 2 100 k€
- Schéma directeur informatique : 1 316 k€
- Pôle d'Echanges Multimodal - parvis : 800 k€
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 k€
- Schéma vélo : 500 k€
- Fonds de concours environnement : 150 k€
- Programmes d'aides (économie, habitat, santé) : 532 k€
- Enveloppes récurrentes (travaux, matériels) : 940 k€

L'encours de la dette de 39,2M€ dont 31,4 M€ sur le budget principal et 7,8 M€ sur les budgets annexes, est en hausse de 462 k€ par rapport à début 2025. L'encours par habitant est de 564 € à fin 2025, le taux moyen de 2,07% et le ratio d'endettement estimé à 4,9 années début 2026.

L'équilibre provisoire de la section d'investissement :

DEPENSES	Pour mémoire BP 2025	Prévision DOB 2026	RECETTES	Pour mémoire BP 2025	Prévision DOB 2026
Gestion des cautions	3 000 €	5 000 €	Gestion des cautions	3 000 €	5 000 €
Gestion de la dette	2 225 000 €	2 175 000 €	Dotations et fonds divers	2 144 000 €	450 000 €
Programme d'équipement	14 358 000 €	8 810 000 €	Subventions et cessions	2 586 000 €	1 303 000 €
Participation Terres de Montaigu Energies	50 000 €	100 000 €	Emprunt	6 700 000 €	3 800 000 €
Opérations réelles	16 636 000 €	11 090 000 €	Opérations réelles	11 433 000 €	5 558 000 €
			Virement section fonctionnement	1 959 000 €	2 097 000 €
Amortissements	206 000 €	210 000 €	Amortissements	3 450 000 €	3 645 000 €
Opérations d'ordre	206 000 €	210 000 €	Opérations d'ordre	5 409 000 €	5 742 000 €
TOTAL	16 842 000 €	11 300 000 €	TOTAL	16 842 000 €	11 300 000 €

Monsieur Daniel Rousseau présente la vision globale consolidée :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général	
Budget principal	39 977 000 €	11 090 000 €	**51 067 000 €**	
Assainissement	4 283 000 €	3 921 000 €	**8 204 000 €**	Lissage tarifaire toujours en cours Reversement redevance réseaux à l'Agence de l'Eau
Déchets ménagers	4 460 000 €	420 000 €	**4 880 000 €**	Incidence inflation sur les services de collecte
Office de tourisme	251 000 €	0,00 €	**251 000 €**	Transfert de dépenses touristiques depuis le B. Principal Subvention d'équilibre provisoire à 50 k€
Immobilier d'entreprises	489 000 €	610 000 €	**1 099 000 €**	Intégration La Turbine dans le budget annexe Travaux Maisons de santé pluridisciplinaire
Lotissement Le Pré Blanc	400 000 €	300 000 €	**700 000 €**	Stock de 2 terrains, clôture envisagée en 2026
Zones d'activités économiques	21 458 000 €	18 248 000 €	**39 706 000 €**	3,6 M€ travaux (Marches de Bretagne, Vigne Rouge) 3,6 M€ ventes dans les zones
TOTAL GENERAL	**71 318 000 €**	**34 589 000 €**	**105 907 000 €**	
Dont dépenses réelles	***45 830 000 €***	***16 059 000 €***	***61 889 000 €***	

Débat

Antoine CHEREAU ***« Merci Monsieur Rousseau qui fait la preuve une nouvelle fois de l'excellence de la présentation du contenu et de transparence. On sait combien vous y tenez. Je voudrais remercier aussi Yoann Gauvrit*** [Directeur Général Adjoint Pôle Ressources] ***et les équipes avec Catherine Chalm*** [Directrice des affaires financières] ***pour la qualité de ce travail. Dire à Daniel que nous l'attendons de pied ferme pour la présentation du budget.***
Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ou des interventions ? »

Jean-Martial HAEFFELIN ***« Oui Monsieur le Président, vous l'avez dit, il s'agit ici d'un rapport d'orientations budgétaires basées sur des hypothèses qui seront sans doute remises en cause dans les prochaines semaines même si votre proximité avec des membres éminents du gouvernement, plusieurs fois démissionné, mais à chaque fois reconduit, vous permet sans doute d'avoir des informations que nous n'avons pas. Il s'agit de plus d'un ROB de fin de mandat, mandat pendant lequel, nous avons eu à de nombreuses reprises l'occasion d'exprimer nos différences, différence de méthodes, de point de vue, de priorité. Nous ne les rappellerons pas ce soir vous les connaissez désormais et vous nous reprochez même régulièrement de nous répéter. Etant donné toutes ces incertitudes et même si la prestation de débat est assurée depuis six ans par notre groupe, ça ne sera pas le cas ce soir. Nous vous laissons donc la place pour l'animation du débat d'orientations budgétaires 2026 afin que nous puissions prendre acte de sa tenue. Merci. »***

Antoine CHEREAU ***« Très bien merci beaucoup. Alors je voudrais juste du coup réagir d'un mot. On est effectivement en accord sur le fait que l'environnement est tellement inconnu que c'est très difficile. Simplement je pense que comme l'année dernière, le travail quotidien de gestion saine, sereine et tenue, et les calculs de prudence que nous faisons, font qu'il y ait quand même des chances pour que la situation soit bonne et permette à la fois de continuer les projets dans l'intérêt de nos habitants, et en même temps de continuer à investir puisque c'est ce que nous cherchons à faire. Je suis confiant sur le fait que ce qu'a présenté Daniel, est évidemment la ligne de conduite importante qui sera effective. Vous avez vu, je pense qu'il y a beaucoup de collectivités qui, ne sachant pas, ne mette pas les lignes. Nous, on les met, on pense que c'est effectivement plus prudent. Ça n'empêche pas qu'effectivement il y a une part d'inconnue très forte. Par ailleurs ça ne vous aura sans doute pas échappé, mais moins que jamais, ce sont les gouvernements qui font les budgets. Sinon nous aurions déjà eu des budgets. C'est à l'Assemblée Nationale que cela se passe. Je ne sais pas qui a des amis où, mais je crois qu'on a tous des amis partout. Je fais le vœu collectif que nous demandions tous, à nos amis, partout, de faire en sorte que la France est un budget pour l'année 2026.***
Je vous propose que nous mettions aux voix. »

Elodie LARCHER ***« Il n'y a pas eu de débat. »***

Antoine CHEREAU ***« C'est sûr que vous n'avez pas parlé longtemps mais ce n'est pas de ma faute. »***

Jean-Martial HAEFFELIN ***« Il n'y a pas que nous. »***

Le Conseil d'agglomération, par 39 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU), prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Décisions prises par le Bureau d'agglomération par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_04 du 12 février 2024)

Bureau d'agglomération du 10 juillet 2025

N°	Objet de la décision
DEL20250710_01	Nouveau centre d'incendie et de secours à Montaigu-Vendée – Cession foncière à la commune de Montaigu-Vendée – Rue du Fromenteau – Montaigu-Vendée
DEL20250710_02	Acquisition foncière – ZA Les Quatre Routes – La Bruffière
DEL20250710_03	Cession foncière à l'entreprise SERVIMAC LA BRUFFIERE– ZA Les Quatre Routes – La Bruffière
DEL20250710_04	Acquisition foncière – ZA La Marionnière – Montaigu-Vendée
DEL20250710_05	Acquisition foncière – PA Le Point du Jour – Montaigu-Vendée
DEL20250710_06	Cession foncière à la société BENOIT BATI CONCEPT – ZA La Croix Boiziau – Montaigu-Vendée
DEL20250710_07	Cession foncière à la SCI GILOVILE1 – ZA La Croix Boiziau – Montaigu-Vendée
DEL20250710_08	Cession foncière à la SCI BROCHARD-GUIBERT – ZA La Croix Boiziau – Montaigu-Vendée
DEL20250710_09	Attribution des aides BAFA
DEL20250710_10	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'antenne de la Maison Sport-Santé sur le territoire
DEL20250710_11	Convention de mise à disposition d'un local pour l'association Fédération des Malades Handicapés
DEL20250710_12	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20250710_13	Acquisition foncière – Le Bas Noyer – Cugand-la-Bernardière
DEL20250710_14	Recours à personnel contractuel
DEL20250710_15	Recours au contrat d'apprentissage

Bureau d'agglomération du 18 septembre 2025

N°	Objet de la décision
DEL20250918_01	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20250918_02	Participation à l'abonnement TER des lycéens pour les trajets L'Herbergement-Montaigu – Année scolaire 2024/2025
DEL20250918_03	Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP)
DEL20250918_04	Convention d'occupation temporaire du parvis du complexe Maxime Bossis à Montaigu-Vendée au profit de l'association Place au vélo Les Maines
DEL20250918_05	Attribution des aides BAFA
DEL20250918_06	Acquisition foncière – Rue du Grand Moulin – Rocheservière
DEL20250918_07	Aide financière à l'installation pour l'équipement et la création d'un cabinet
DEL20250918_08	Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – SARL PASSION ENFARINEE – Rocheservière
DEL20250918_09	Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – SARL SNACKING DINER – Saint-Philbert-de-Bouaine

DEL20250918_10	Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – SARL MACE – EPAULAIS – L'Herbergement
DEL20250918_11	Cession foncière à la société Groupe Foncière des Parcs – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée
DEL20250918_12	Cession foncière à la SCI Marjelias – ZA La Croix Boiziau – Montaigu-Vendée
DEL20250918_13	Contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée
DEL20250918_14	Demande de subventions dans le cadre de l'organisation du Printemps du Livre 2026
DEL20250918_15	Demande de subvention dans le cadre du festival Mont'en scène 2026
DEL20250918_16	Demande de subvention Fonds vert dans le cadre du renouvellement de la solution de covoiturage Karos
DEL20250918_17	Recours au personnel contractuel
DEL20250918_18	Protocole d'accord transactionnel

Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_0 du 12 février 2024) entre le 17 juin 2025 et le 22 septembre 2025

Date	N°	Objet de la décision
24 juin 25	DECDA_2025_041	Bail dérogatoire pour la location de locaux à la société AMAZONE
24 juin 25	DECDA_2025_042	Bail professionnel pour la location de locaux à l'ADMR
24 juin 25	DECDA_2025_043	Bail professionnel pour la location de locaux à M. MOUSSARD
24 juin 25	DECDA_2025_044	Bail professionnel pour la location de locaux à Me NOEL
09 juil. 25	DECPR_2025_045	Modification de la régie de recettes Piscine de la Bretonnière
09 juil. 25	DECCP_2025_046	Site Saint-Sauveur – Cours académie Saint-Sauveur
09 juil. 25	DECDA_2025_047	Office de tourisme – Tarifs complémentaires 2025
21 juil. 25	DECRE_2025_048	Avenant n°2 au marché de réalisation d'une étude diagnostique et élaboration d'un schéma directeur d'assainissement
24 juil. 25	DECRE_2025_049	Achat de 4 véhicules
04 août 25	DECRE_2025_050	Prestations de transports par autocars des scolaires vers les équipements sportifs
07 août 25	DECRE_2025_051	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H010
12 août 25	DECRE_2025_052	Souscription d'une ligne de trésorerie
14 août 25	DECPR_2025_053	Gestion du service intercommunal de fourrière animale - Tarifs
02 sept. 25	DECDA_2025_054	Tarifs La Turbine, Pépinière de formation de Terres de Montaigu – Location des salles de formation en cas d'utilisation ponctuelle
02 sept. 25	DECDA_2025_055	Bail dérogatoire pour la location de locaux à l'IFSO
03 sept. 25	DECRE_2025_056	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H011
03 sept. 25	DECRE_2025_057	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H012
03 sept. 25	DECDA_2025_058	Modification de la régie de recettes et d'avance Office de Tourisme
03 sept. 25	DECDA_2025_059	Création de la régie de recettes Taxe de séjour
04 sept. 25	DECCP_2025_060	Théâtre de Thalie – Tarifs de la saison culturelle 2025-2026
04 sept. 25	DECDA_2025_061	Parcours éducatifs 2025-2026
05 sept. 25	DECRE_2025_062	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H014
11 sept. 25	DECCS_2025_063	Tarifs des locations de locaux professionnels au sein des Pôles de Santé
17 sept. 25	DECCP_2025_064	15 ans du Théâtre de Thalie - Tarifs appliqués au bar

Arrêtés du Président pris entre le 17 juin 2025 et le 22 septembre 2025

Date	N°	Objet de l'arrêté
09 juil. 25	ARRCP_2025_026	Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes Site Saint-Sauveur
09 juil. 25	ARRAE_2025_027	Prescription de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

18 juil. 25	ARRAE_2025_028	Prescription de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
04 sept. 25	ARRDA_2025_029	Nomination d'un régisseur de la régie de recettes Office de Tourisme
04 sept. 25	ARRDA_2025_030	Nomination d'un régisseur de la régie de recettes Taxe de séjour
04 sept. 25	ARRRE_2025_031	Délégation de signature à Florence MARTIN – Directrice des affaires générales et juridiques
04 sept. 25	ARRRE_2025_032	Délégation de signature à Julien FOISSEY – Responsable des contrôles et avis assainissement
04 sept. 25	ARRRE_2025_033	Désignation des personnalités indépendantes avec une qualification professionnelle particulière en tant que membres du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un parking semi-enterré dans le quartier Santé, sur le secteur des Hauts de Montaigu sur la commune de Montaigu-Vendée
17 sept. 25	ARRRE_2025_034	Désignation ponctuelle de fonction pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

---

⇨ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Le Secrétaire de séance
Frédéric DA CRUZ

Le Président
Antoine CHEREAU